Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 077-217703370-20240126-DEL2024_0020-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2024_0020

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

E X T R A I T D U R E G I S T R E
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de ***CHAMPS-SUR-MARNE***

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 26 JANVIER 2024,
L'an deux mille vingt quatre, le vingt six janvier, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 janvier 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de ***M. VISKOVIC, MAIRE****.*

PRÉSENTS *: M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, M. ROSENMANN, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, M.DRAME, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, M. SEIDL*

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *: Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER, Mme NATALE qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE, Mme RAJAONAH qui a donné pouvoir à M. DUJARDIN, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à M. TRIEU, Mme SAFI qui a donné pouvoir à M. DOTE, Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK, M. FEURTE qui a donné pouvoir à M. CASSE.*

Soit 33 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *M. ROSENMANN*

12) MANDATEMENT DU CDG77 POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 077-217703370-20240126-DEL2024_0020-DE

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU le Code de la commande publique,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion en date du 22 juin 2023 relative au lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1er janvier 2025 d'une durée de 6 ans,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

CONSIDÉRANT que le Centre départemental de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, après mise en concurrence,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à donner mandat au Centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :
- Durée du contrat : 6 ans à effet du 1er janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation
- La collectivité souhaite garantir les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

DIT que la collectivité peut ne pas donner suite aux propositions issues du marché dans le cas où les conditions ne lui conviendraient pas.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic
Date de signature : 31/01/2024
Qualité : Maire de Noisiel